

Paris, le 4 septembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTE II DE LA LOI MONTAGNE: L'ANEM SE FÉLICITE QUE, SUITE À SES DEMANDES, LE PREMIER MINISTRE ANNONCE UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LA MONTAGNE, MAIS ELLE RESTERA VIGILANTE ET EXIGEANTE

Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, respectivement Président et Secrétaire générale de l'ANEM, se félicitent de la remise au Premier ministre du rapport pour un acte II de la loi montagne.

Après 6 mois de travaux intenses, et conformément à l'engagement pris devant le 30^e congrès de l'ANEM par Manuel VALLS, Annie GENEVARD, députée du Doubs, et Bernadette LACLAIS, députée de la Savoie, ont remis leur rapport au Premier ministre contenant près d'une centaine de propositions pour élaborer un véritable Acte II de la loi montagne. L'ANEM a soutenu les parlementaires tout au long de leur mission et leur a apporté une contribution substantielle.

Laurent WAUQUIEZ et Marie-Noëlle BATTISTEL, saluent le remarquable travail de fond et de concertation accompli par les deux députées, avec des propositions concrètes et opérationnelles, dont une bonne part est en phase avec les demandes constantes et de longue date de l'Association. Les élus souhaitent que, très vite, dès la réunion du Conseil national de la montagne du 25 septembre prochain à Chamonix, soit annoncé le dépôt d'un projet de loi spécifique à la montagne ainsi que la date de son examen au Parlement.

A l'heure où la carte cantonale et le périmètre à venir des intercommunalités diluent un peu plus la montagne dans les territoires urbains, les élus restent mobilisés. Ils seront vigilants et exigeants pour que le renouvellement du pacte de la nation avec les territoires de montagne soit effectif à travers l'élaboration et la présentation de la nouvelle feuille de route du gouvernement pour la reconnaissance de la montagne en concertation étroite avec l'ANEM.

Contact : Pierre BRETTEL, tél. 01.45.22.17.59 - courriel : dganem-pierre.bretel@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 12 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.